

Cette trousse s'adresse-t-elle à vous?

Utilisez cette trousse pour une fiducie qui réside en Nouvelle-Écosse **ou** si elle est non-résidente et qu'elle exploite une entreprise par l'entremise d'un établissement stable en Nouvelle-Écosse.

Cette trousse contient :

- Le formulaire T3NS, *Impôt de la Nouvelle-Écosse*
- Les *Instructions pour l'impôt de la Nouvelle-Écosse*
- La *Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies – T3*
- L'annexe 1, *Dispositions d'immobilisations*
- L'annexe 8, *Revenus de placements, frais financiers et montant de la majoration des dividendes conservés par la fiducie*
- L'annexe 9, *Revenus répartis et attribués aux bénéficiaires*
- L'annexe 10, *Impôt de la partie XII.2 et retenues d'impôt des non-résidents de la partie XIII*
- L'annexe 11, *Impôt fédéral sur le revenu*

Les instructions pour remplir le formulaire de l'impôt de la Nouvelle-Écosse sont incluses dans cette trousse. Pour avoir les instructions sur la façon de remplir la déclaration et les annexes incluses dans cette trousse, lisez notre publication *T3 – Guide des fiducies*.

Si vous avez besoin d'autres formulaires ou publications...

La plupart de nos publications sont accessibles sur notre site Web à www.arc.gc.ca ou en composant le **1 800 959-3376**.